# DECISION DE LA PRÉSIDENTE 2026CCMA017
## Marché réhabilitation de logements Javron les Chapelles
## Avenant 1 lot 2

La Présidente de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
**VU** le Code de la commande publique ;
**VU** le marché de travaux de réhabilitation de deux logements à Saint-Germain-de-Coulamer ;
**VU** le lot n°2 « Maçonnerie » attribué à l'entreprise SAS PREVOSTO pour un montant initial de **62 579.39 € HT** ;
**VU** le projet d'avenant n° 1 ;
**VU** la délibération 2026CCMA085 du Conseil de communauté en date du 9 juin 2026 accordant à la Présidente , pour la durée de son mandat, la faculté de prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord cadres de travaux, de fournitures, de services d'un montant inférieur aux seuils européens (au 1er janvier 2026 : 216 000 €HT) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une variation du montant du contrat initial supérieure à 5%, dès lors que les crédits sont inscrits au budget,

**DÉCIDE**

Article 1 :
**D'APPROUVER** l'avenant n°1 au lot n°2 « Maçonnerie » attribué à l'entreprise SAS PREVOSTO

Article 2 :
D'**ACCEPTER** une plus-value de **2 979.80 € HT**, portant le montant total du marché à **65 559.19 € HT**.

Article 3 :
**D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à l'exécution du présent avenant au budget de la collectivité (Budget principal - article 2313 – opération 142).

Article 4 :
**DE PRECISER** que le coût de cet avenant sera intégré dans la convention de maitrise d'œuvre entre la CCMA et la Commune et que le calcul ne sera établi qu'à la fin du programme de la politique LOGEMENTS.

Article 5 :
La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à :

- Monsieur le sous-préfet de Mayenne
- Monsieur le Receveur du SGC de Mayenne

Fait à Pré en Pail Saint Samson,
Le 17 juillet 2026
Fait pour servir et valoir ce que de droit.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS
PRÉ EN PAIL SAINT SAMSON (Mayenne)

La Présidente,

Fatiha IDRI-HUET

Accusé de réception en préfecture
053-200042182-20260717-DP2026CCMA017-CC
Date de télétransmission : 22/07/2026
Date de réception préfecture : 22/07/2026